

**Un aveugle peut correctement diriger la prière  
sans aucun e réprobation**

إمامة الأعمى صحيحة من غير كراهة  
[ français - French - فرنسي ]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

**Traduction:** IslamQa

**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2013 - 1434

**IslamHouse**.com



## Un aveugle peut correctement diriger la prière sans aucun e réprobation

Est il permis à un aveugle ayant maîtrisé le Coran de diriger la prière pour un groupe de prieurs? J'espère recevoir une réponse étayée par des arguments extraits du livre et de la Sunna.

---

Louanges à Allah

Les jurisconsultes (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde ) sont tous d'avis qu'il est correct de prier derrière un imam aveugle; qu'il ait une parfaite maîtrise du Coran ou pas. Toutefois, certains jurisconsultes le réprouvent. Ce qui est juste est que le fait n'est pas réprouvé. Atteste l'exactitude de la direction de la prière par un aveugle ce hadith cité par Abou Daoud et rapporté par anas (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle.» Le hadith est jugé authentique par al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ).

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) dit: « s'agissant de l'aveugle, nous ne sachions pas que son aptitude à diriger la prière fasse l'objet d'une divergence de vues, à l'exception de ce qui a été rapporté par Anas qui aurait dit: «pourquoi avoir besoin de lui?» Ibn Abbas aurait dit: comment leur diriger la prière alors que ce sont eux qui m'oriente vers la direction de La Mecque. Ce qui est juste , c'est qu'Ibn Abbas, Outban ibn Malik et Djabir dirigeaient la prière après être devenus aveugles. Anas dit: «Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle selon Abou Daoud.» Extrait d'al-Moughni,3/13).



On lit dans l'encyclopédie juridique (6/42): «Il n' y a aucune divergence de vue au sein des juristes à propos de l'aptitude de l'aveugle et du sourd à diriger la prière car la cécité et la surdit e n'affectent ni les rites constitutifs de la prière ni ses conditions de validit e. Cependant, les Hanafites et les Hanbalites d eclarent nettement leur r eprobation de la direction de la prière par un aveugle. Les malikites  a leur tour donnent clairement leur pr ef erence  a la direction de la prière par un voyant en pr esence d'un aveugle ayant le m eme m erite, le premier  etant plus  a m eme de se prot eger contre les salet es. Les Chaf iites disent que l'aveugle et le voyant sont pareils , chacun pouvant relativement avoir plus de m erite que l'autre; l'aveugle a l'avantage de ne pas percevoir les facteurs de distraction. De ce fait , il est plus r ev erencieux. Le voyant peut voir les sources de salet e et il est plus  a m eme de les  eviter. Ceci n'est valable que si l'aveugle ne fait pas preuve d'indiff erence comportementale. S'il ne se soucie pas de se d ebarrasser des salet es ou affiche une n egligence vestimentaire, alors le voyant l'emporte sur lui.»

Ce qui est juste, c'est que l'aveugle est apte  a diriger la prière, sans aucune r eprobation, compte tenu de ce qui a  et e dit  a propos de l'int erim du Proph ete (B enediction et salut soient sur lui) assur e par Ibn Maktoum, un malvoyant. Si la direction de la prière par ce dernier  etait r eprouv ee , il ne l'aurait pas d esign e; il aurait choisi un autre.

San'aani (Puisse Allah lui accorder Sa mis ericorde ) dit: «Ce hadith prouve la validit e de la direction de la prière par un aveugle sans aucune r eprobation.» Extrait de Souboul as-Salam, 1/383.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa mis ericorde ) dit: «Ce qui est juste selon mes condisciples est que l'aveugle et le voyant sont pareils comme Chaff i l'a pr ecis e. Ils sont tous d'accord que la direction de la prière par un aveugle au profit d'un groupe de



voyant ne fait l'objet d'aucune réprobation.» Extrait de charh al-Mouhaddhab,4/181.

Cheikh Abdoullah al-Fawzan (Puisse Allah le préserver) dit: « Ibn al-Moudhir dit: «la direction de la prière par un aveugle est comme sa direction par un voyant. Rien ne les différencie, les deux pratiques étant régies par la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): «Doit diriger la prière pour un groupe celui d'entre eux qui maîtrise mieux la récitation du livre d'Allah. Aussi, celui qui a la meilleure récitation mérite-t-il mieux que les autres de servir d'imam.» Extrait de Minah al-Allaam charh boullough al-maram,3/262.

Allah le sait mieux.